

Banques (à charte) du Canada.—On peut se former une idée exacte des progrès effectués par les banques du Canada en jetant un coup d'œil sur le tableau 35 qui donne le nombre de leurs succursales à différentes époques. Lors de la Confédération, ces succursales étaient au nombre de 123; au 31 décembre 1918, il y en avait 3,440, plus 132 autres établies dans d'autres pays. Le tableau 36 classe ces succursales par provinces, d'après les informations fournies par l'Association des Banquiers Canadiens. Dans le tableau 37 on verra que l'actif total des banques à charte (celles fonctionnant sous le contrôle de l'Etat et autorisées à émettre du papier-monnaie) s'élevait à \$2,967,373,675 au 31 décembre 1919, au lieu de \$2,689,835,181 en 1918, tandis que leur passif atteignait \$2,706,715,918, au lieu de \$2,448,251,632 en 1918. Les dépôts à elles confiés par le public canadien au 31 décembre 1919, formaient une somme de \$1,841,478,895 (tableau 38) au lieu de \$1,669,507,617 en 1918. Au 31 mars 1919, les dépôts dans les caisses d'épargnes postales et autres régies par le gouvernement étaient de \$53,057,018 comparé à \$53,460,762 en 1918 (tableau 50).

Réserves des banques.—La loi des Banques ne contient pas de dispositions quant à la quantité d'or que les banques doivent posséder pour la garantie de leurs billets en circulation et des dépôts de fonds; toutefois, elle dispose que cette réserve, quel qu'en soit le montant, devra être constituée à concurrence de 40 p.c. au moins, par des billets du Dominion; d'autre part, elle prescrit au ministre des Finances de remettre aux banques des billets du Dominion, en échange contre des espèces. Ainsi, la réserve d'or qui garantit la circulation des billets du Dominion, est en même temps une couverture des opérations bancaires, à concurrence du montant de ces billets détenus par les banques, le gouvernement canadien étant le dépositaire de l'or des banques. Les espèces en caisse dans les banques constituent un autre élément de leur réserve d'or. Ces deux disponibilités représentent l'étalon d'or du système bancaire canadien. Outre les réserves déjà mentionnées, les banques canadiennes ont trois autres sources de disponibilités qui sont considérées comme réserves, étant réalisables presque instantanément pour parer à toutes éventualités; ce sont: (a) les créances liquides sur les banques hors du Canada; (b) les prêts à vue ou à court terme sur New-York; (c) et les valeurs aisément négociables. On en verra l'importance dans le tableau 46, qui indique également le passif des banques. Enfin le tableau 47 donne le pourcentage des réserves de chacune de ces catégories, par rapport au passif net.